Image not found or type unknown

Saisie sur compte joint

Par **Baya71**, le **24/06/2021** à **23:56**

Bonjour,

Je dispose d'un compte-joint avec mon époux. Une saisie d'huissier a été effectuée le 5 juin sur ce compte sans que mon époux, ni moi même, soyons avertis. J'avais une dette personnelle, mon époux n'est pas concerné par cette dette.

Pourriez vous m' aider sur ce dossier ?

Je vous remercie.

Par **Tisuisse**, le **25/06/2021** à **08:48**

Bonjour,

Sauf si le mariage a été contracté sous le régime de la "Séparation des biens" ET si cette dette ne concerne que l'un des époux, les dettes contractées par l'un des époux entraînent la redevabilité de l'autre époux. C'est donc à juste titre que le compte-joint a été saisi. Je suppose que, avant cette saisie, le créancier vous a informé de votre dette et que vous n'avez pas répondu à ses injonctions.

Par **P.M.**, le **25/06/2021** à **09:00**

Bonjour,

L'Huissier qui effectue une saisie-attribution sur compte, n'a pas à vous prévenir préalablement mais doit la dénoncer dans les 8 jours qui suivent...

Pour la saisie sur un compte-joint, je vous propose ce dossier...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés